

EDITO

BIEN ÊTRE ET TRAVAIL ENSEIGNANT

La dernière enquête officielle date de **2013**: le service statistique du ministère de l'Education nationale (DEPP) évalue à **44h07/semaine** le temps de travail des enseignants dans le **1^{er} degré** (dont **9h30** à travailler à la maison).

Dans le **second degré**, il est estimé à **41h17** par semaine dont **12h36** à domicile.

Le temps de travail des enseignants dépasse donc largement les **1 607 heures** annuelles dues par les agents de l'Etat et les **35 heures** hebdomadaires des autres salariés. Par ailleurs, la façon de **pratiquer le métier est devenue totalement différente**. On ne demande plus seulement au maître d'être **compétent**. On lui assigne d'autres tâches pour lesquelles la formation ne suit pas (**animateur, psychologue, travailleur social...**).

Les professeurs se retrouvent devant des classes fortement **hétérogènes** où les élèves ont des rapports avec les **apprentissages** et avec les **comportements** très divers (les professeurs français sont parmi ceux qui se plaignent le plus d'avoir à passer du temps à **faire de la discipline** pendant leurs heures d'enseignement). Ce qui rend **la gestion de classe** plus difficile.

Les professeurs doivent aussi, **tout seuls** et en puisant parfois dans **leurs ressources** personnelles, apprendre à **gérer émotionnellement** toutes ces difficultés.

Ils sont de plus confrontés aux injonctions **des politiques éducatives** nouvelles leur enjoignant de *«faire réussir tous les élèves»* ou tout au moins le plus grand nombre. Beaucoup d'entre eux estiment ne pas en **avoir les moyens** ce qui conduit à une **dégradation** de leur estime de soi, au «burn out» et à **la dépression** voire pire.

Alors que de plus en plus de collègues osent **briser le tabou** du mal-être dans leur métier et acceptent de faire connaître ouvertement leurs difficultés professionnelles, la question se pose avec encore plus d'acuité pour ceux qui sont **en fin de carrière**.

L'obligation de travailler **au-delà de 60 ans** pour accéder à une carrière complète, l'augmentation des **tâches imposées**, les réformes qu'ils ne comprennent pas et qui heurtent profondément l'image qu'ils se font de leur métier, le **manque de reconnaissance** dont souffre la profession, autant d'éléments qui demandent que soit envisagée différemment **la fin de leur carrière** professionnelle.

C'est pourquoi, ce que demandent les professeurs en fin de carrière c'est **un allègement de leur temps d'enseignement**. Ils pourraient alors notamment se consacrer à **transmettre leur expérience** à leurs plus jeunes collègues.

Florent Durel
Commissaire paritaire

Préparer les élections professionnelles 2018

Les élections professionnelles dans la Fonction publique ont lieu tous les 4 ans et les prochaines se tiendront **le 6 décembre 2018**.

À l'Éducation nationale près d'un million d'électeurs pourront s'exprimer et ainsi **peser dans les négociations** avec leur employeur.

L'objectif de ce scrutin est d'élire les délégués des personnels dans les différents comités techniques et commissions administratives.

Une nouveauté : la répartition hommes-femmes. Les listes de candidats aux élections professionnelles doivent être composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes figurant sur la liste électorale. Les effectifs, avec mention des parts de femmes et d'hommes, composant le périmètre de chaque instance ont été appréciés au 1^{er} janvier 2018.

Le vote électronique sera reconduit en 2018. Le SNCL-FAEN s'est toujours opposé à cette méthode.

En effet, l'introduction de celui-ci en 2011 **a fait chuter la participation** de 20% (de 60% en 2008 à 38,5% en 2011 et 41% en 2014). Une procédure trop complexe et trop de « bugs » avaient eu raison de la volonté de bien des collègues.

En 2018, vous voterez pour:

- **le Comité technique ministériel (CTM)**
- **le Comité technique de proximité ou académique (CTA)**

Il s'agit d'instances nationales ou académiques dans lesquelles sont représentées toutes les catégories de personnels.

Le CTM et le CTA sont consultés sur les questions relatives à

- l'organisation et le fonctionnement des administrations, établissements ou services ;
 - la gestion prévisionnelle des effectifs ;
 - aux règles statutaires, aux évolutions technologiques et de méthodes de travail et leur incidence sur les personnels ;
 - aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire ;
 - la formation et le développement des compétences et qualifications professionnelles ;
 - l'insertion et l'égalité professionnelles.
- **CAPN des personnels enseignants (premier et second degrés)**

Instituées par corps de personnels, les CAPN sont compétentes en matière de titularisation dans certains cas, de mutation, de contestation de notation et d'avancement et pour les questions d'ordre individuel.

- **La Commission administrative paritaire académique (CAPA)**

Il existe de nombreuses CAP, en principe une par corps de personnels. Chacune comprend un nombre égal de représentants de l'administration et de représentants du personnel.

Les **CAPA** donnent leur avis sur les notations, promotions, mutations, titularisations, sanctions disciplinaires.

- **Pour le 1^{er} degré, la Commission administrative paritaire départementale (CAPD)**

Les CAPD sont compétentes pour les questions relatives à la gestion des instituteurs et des professeurs des écoles.

- **Pour les non titulaires, les commissions consultatives paritaires (CCP)**

Trois CCP par académie: une pour les enseignants, une pour les surveillants et une pour les administratifs.

Voter, c'est agir pour faire évoluer positivement notre métier.

Le SNCL affilié à la FAEN est un syndicat indépendant engagé dans la défense du service public d'éducation et la valorisation des métiers de l'éducation.

Vous trouverez toutes nos revendications sur notre site : <http://www.sncl.fr/>

Si vous souhaitez être candidat sur l'une de nos listes pour nous aider à faire aboutir nos revendications, contactez la section de Strasbourg du SNCL-FAEN à l'adresse sncl.faen.strasbourg@wanadoo.fr

VERNET Vincent – Commissaire paritaire

Calendrier académique (extraits)

MAI 2018

- CPE-GT-Barème intra 22 mai 2018-11h00
- EPS-GT-Barème intra 23 mai 2018-09h30
- PLP-GT-Barème intra 23 mai 2018-14h30
- AGREGES et CERTIFIES-GT-Barème intra 24 mai 2018. Journée

JUIN 2018

- CERTIFIES-GT-hors classe 4 juin 2018-14h00
- CPE-GT hors classe - classe exceptionnelle - échelon spécial 8 juin 2018 15h30
- AGREGES-GT classe exceptionnelle 2018 11 juin 2018 09h30
- CERTIFIES-GT classe exceptionnelle 2018 et échelon spécial 13 juin 2018 09h00
- CPE-Mouvement intra - hors classe - classe exceptionnelle - échelon spécial 13 juin 2018 14h30
- AGREGES-classe exceptionnelle 2018-18 juin 2018 09h30
- CERTIFIES-AGREGES-FPMA - Mouvement intra 18 à 14h00 et 19 juin 2018 18/06 à 14h00 19/06 journée
- CERTIFIES-CAPA hors classe - classe exceptionnelle - échelon spécial et titularisation 25 juin 2018-14h30
- AGREGES-Titularisation 29 juin 2018 09h30

JUILLET 2018

- TOUS CORPS-GT Révisions d'affectation 9 juillet 2018 9h30
- CERTIFIES et AGREGES-Affectation TZR 17 juillet 2018